

France

Faits marquants

- Les femmes sont généralement sous-représentées dans certains domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM) dans la plupart des pays de l'OCDE. La France n'échappe pas à ce constat. En 2019, les femmes représentaient 25 % des nouveaux entrants dans les diplômes d'ingénierie, d'industries de transformation et de construction et 18 % dans les technologies de l'information et de la communication (les moyennes OCDE étaient respectivement de 26% et 20% pour ces deux domaines d'études).
- Le statut socio-économique peut avoir un impact significatif sur la participation des individus à l'éducation, en particulier aux niveaux d'éducation qui dépendent le plus des dépenses privées, comme l'enseignement préélémentaire et l'enseignement supérieur. La France est l'un des pays où la dépense privée à ces deux niveaux est nettement inférieure à la moyenne de l'OCDE (7% dans le préélémentaire et 22 % pour le supérieur contre respectivement 17% et 30% pour la moyenne OCDE).
- En France, la part des jeunes de 15-24 ans, qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) parmi les jeunes adultes nés à l'étranger et arrivés avant l'âge de 16 ans était en 2020 de 23 %, tandis que la part des NEET parmi ceux arrivés à l'âge de 16 ans ou plus était de 30 % (les moyennes OCDE étaient respectivement de 14 % et 22 % pour ces deux groupes d'âge).
- En France, les écoles ont fermé moins longtemps que dans de nombreux pays de l'OCDE pendant la crise du COVID-19. Les écoles maternelles ont été totalement fermées pendant 34 jours en moyenne entre le 1er janvier 2020 et le 20 mai 2021. Dans le même temps, les écoles élémentaires ont aussi fermé sur cette période pendant 34 jours, les établissements du premier cycle du secondaire (collège) pendant 44 jours et les établissements du deuxième cycle du secondaire (filiale générale¹) pendant 49 jours. À titre de comparaison, les fermetures étaient respectivement de 55, 78, 92 et 101 jours en moyenne dans l'OCDE.
- En France, les salaires statutaires des enseignants ayant 15 ans d'expérience et les qualifications les plus répandues (professeurs des écoles ou professeurs certifiés) ont stagné ou n'avaient augmenté que de 1 % entre 2010 et 2020 dans l'élémentaire et dans les filières générales des deux cycles de l'enseignement secondaire. En moyenne dans les pays de l'OCDE, les salaires statutaires des enseignants avaient augmenté sur cette période de 6 à 7 % à ces niveaux. La seconde partie de la période (2015-2020) est toutefois marquée par une augmentation de 4 points de pourcentage du salaire statutaire, faisant suite à une baisse de 3 à 4 points de pourcentage selon les niveaux pendant la première partie de la décennie (2010-2015).

¹ La filière générale englobe en France les voies générale et technologique

Inégalités entre les sexes dans l'éducation et les résultats

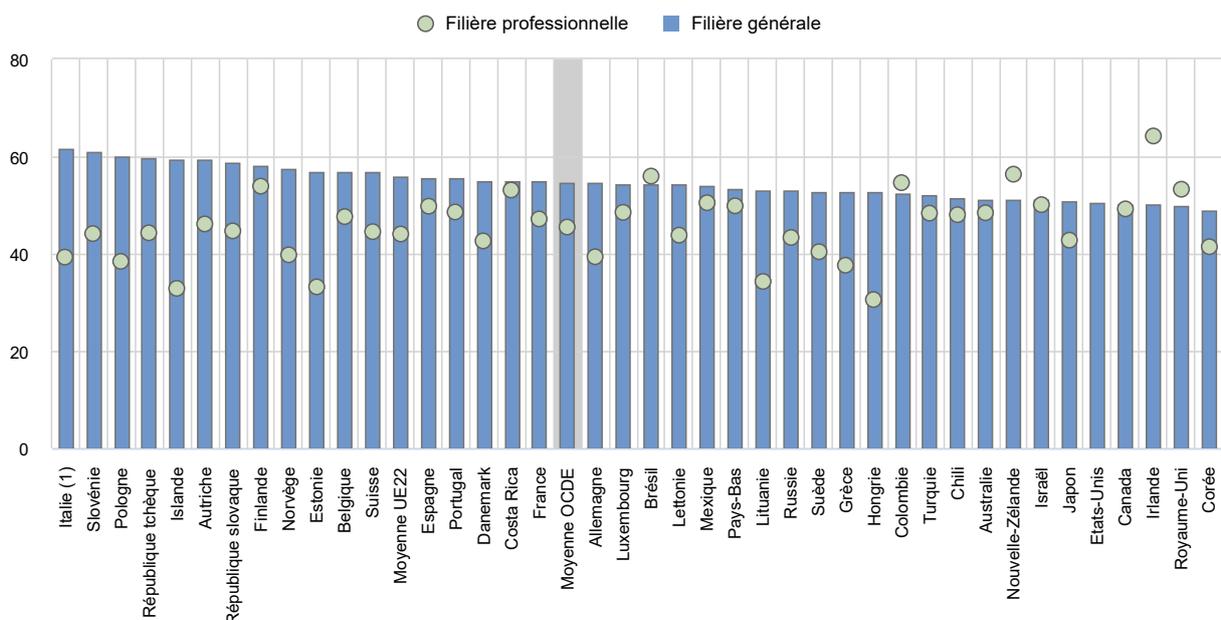
- En France, 1,2 % des élèves du premier cycle du secondaire et 4,7 % de ceux du deuxième cycle du secondaire (filière générale) ont redoublé une classe en 2019, contre respectivement 1,9 % et 3 % en moyenne dans les pays de l'OCDE. Le taux de redoublement est par ailleurs globalement en forte baisse en France depuis 2000. Les garçons sont plus susceptibles de redoubler une classe du premier cycle du secondaire que les filles. En France, 61 % des redoublants du premier cycle du secondaire en 2019 étaient des garçons, soit la même proportion que la moyenne de l'OCDE. Dans le deuxième cycle du secondaire (filière générale), la part des garçons redoublant une classe en France diminue à 56 %, contre 57 % en moyenne dans les pays de l'OCDE.
- Les hommes sont plus susceptibles que les femmes de suivre une filière professionnelle dans la plupart des pays de l'OCDE. C'est également le cas en France, où 53 % des diplômés de la filière professionnelle du deuxième cycle du secondaire en 2019 étaient des hommes (contre 55 % en moyenne dans l'OCDE). Les femmes sont généralement plus susceptibles d'être diplômées des filières générales du deuxième cycle du secondaire. C'est également le cas en France, où elles représentaient en 2019 55 % des diplômés à ce niveau, soit la même valeur que la moyenne des pays de l'OCDE (figure 1).
- L'enseignement supérieur s'est développé au cours des dernières décennies et, en 2020, les femmes de 25 à 34 ans étaient plus susceptibles que les hommes d'obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur dans tous les pays de l'OCDE. En France, 53 % des femmes de 25 à 34 ans étaient diplômées de l'enseignement supérieur en 2020, contre 46 % de leurs homologues masculins, alors qu'en moyenne, dans les pays de l'OCDE, ces proportions étaient de 52 % chez les jeunes femmes et de 39 % chez les jeunes hommes. La France est donc à la fois plus performante du point de l'acquisition des diplômes par les jeunes et observe une différence entre hommes et femmes plus faible que dans les pays de l'OCDE en moyenne.
- Les différences entre les sexes dans la répartition des entrants dans l'enseignement supérieur selon les domaines d'études sont importantes. Les femmes sont ainsi généralement sous-représentées dans certains domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM) dans la plupart des pays de l'OCDE. En 2019, les femmes représentaient en France 25 % des nouveaux entrants dans les diplômes en ingénierie, en industries de transformation et construction et 18 % dans les technologies de l'information et de la communication (les moyennes OCDE sont respectivement de 26 % et 20 % pour ces deux domaines d'études). En revanche, elles représentaient 76 % des nouveaux entrants dans le domaine de l'éducation et 75 % dans le domaine de la santé, deux secteurs traditionnellement dominés par les femmes (voir la base de données Regards sur l'éducation).
- En France, les hommes représentaient en 2019 32 % des enseignants, tous niveaux d'enseignement confondus, contre 30 % en moyenne dans les pays de l'OCDE. Cependant, comme dans la plupart des pays, la proportion d'hommes parmi le personnel enseignant augmente avec le niveau d'éducation. En France, les hommes représentaient 9% des enseignants de l'enseignement préélémentaire (4% en moyenne dans les pays de l'OCDE) et 17 % de ceux de l'enseignement élémentaire (18% dans l'OCDE en moyenne) alors qu'ils constituaient 40% des effectifs du premier cycle du secondaire (32% en moyenne dans les pays de l'OCDE) et du deuxième cycle du secondaire (40% également pour la moyenne OCDE) et 55% de ceux de l'enseignement supérieur (56% dans l'OCDE en moyenne).
- Les jeunes femmes sont moins susceptibles d'être employées que les jeunes hommes, en particulier celles ayant un niveau d'éducation inférieur. Ainsi, seules 37 % des femmes de 25 à 34 ans ayant un niveau d'études inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire étaient employées en 2020 en France, contre 66 % des hommes. Cette différence entre les sexes est supérieure à la moyenne des pays de l'OCDE, où 43 % des femmes et 69 % des hommes ayant

un niveau d'études inférieur au deuxième cycle du secondaire étaient employés en 2020. Toutefois, la France compte une proportion légèrement inférieure de femmes et d'hommes n'ayant pas atteint le niveau du deuxième cycle du secondaire par rapport à la moyenne des pays de l'OCDE.

- Dans presque tous les pays de l'OCDE et à tous les niveaux de formation, les femmes âgées de 25 à 64 ans gagnent moins que leurs homologues masculins : leurs revenus correspondaient à 76%-78% selon les niveaux d'éducation atteints des revenus des hommes en moyenne dans les pays de l'OCDE. En France, comme dans la plupart des pays de l'OCDE, les femmes diplômées de l'enseignement supérieur avaient des revenus inférieurs à ceux des hommes ayant un niveau d'éducation similaire. Elles gagnaient 76 % des revenus des hommes en 2017, tandis que celles qui avaient un niveau d'étude du deuxième cycle du secondaire ou post-secondaire non supérieur gagnaient 78 % de ces revenus.

Figure 1. Part des femmes parmi les diplômés du deuxième cycle du secondaire, selon l'orientation des programmes (2019)

En pourcentage



1. Comprend le niveau post-secondaire non supérieur.

Les pays sont classés par ordre décroissant de la proportion de femmes dans les filières générales.

Source: OCDE (2021). Tableau B3.1. Voir la section Source pour plus d'informations et l'annexe 3 pour les notes (https://www.oecd.org/education/education-at-a-glance/EAG2021_Annex3_ChapterB.pdf).

Garantir l'égalité des chances pour les étudiants issus de milieux socio-économiques différents.

- Dans de nombreux pays de l'OCDE, l'éducation et l'accueil des jeunes enfants (EAJE) commence pour la plupart des enfants bien avant l'âge de 5 ans et, dans un souci d'équité sociale, il existe des droits légaux universels à une place dans les services d'EAJE pendant au moins un ou deux ans avant le début de la scolarité obligatoire. La scolarité obligatoire commence en France à

l'âge de 3 ans depuis l'année scolaire 2019/2020, et 100 % des 3-5 ans en 2019 étaient inscrits dans les programmes d'EAJE (CITE 0) ou de l'enseignement élémentaire pour une petite partie d'entre eux, contre 87 % en moyenne dans les pays de l'OCDE.

- Le statut socio-économique peut avoir un impact significatif sur la participation des individus à l'éducation, en particulier aux niveaux d'éducation qui reposent le plus sur les dépenses privées, comme l'enseignement préélémentaire et l'enseignement supérieur. La France est l'un des pays où la dépense privée à ces deux niveaux est nettement inférieure à la moyenne de l'OCDE. Par exemple, les sources privées (après prise en compte des transferts entre les secteurs public et privé) ne représentaient en 2018 que 7 % des dépenses totales dans l'enseignement préélémentaire, ce qui est inférieur à la moyenne de 17 % de l'OCDE.
- Les frais de scolarité dans les établissements publics en France sont parmi les plus bas pour un programme de licence ou de master parmi les pays dont les données sont disponibles pour l'année scolaire 2019/2020. Les étudiants nationaux devaient ainsi payer 233 USD par an pour une licence et 333 USD par an pour un master. Cependant, les étudiants hors UE/EEE devaient s'acquitter de frais de scolarité beaucoup plus élevés à ces deux niveaux : une année de licence coûtait 3 792 USD, tandis qu'une année de master coûtait 5 161 USD par an. Au niveau du doctorat, les frais de scolarité étaient les mêmes pour tous les étudiants pour l'année scolaire 2019/2020 et s'élevaient à 520 USD.
- Les transferts financiers du secteur public au secteur privé et les aides financières publiques directes aux étudiants peuvent alléger la charge financière de l'éducation. En France, 34 % des étudiants inscrits dans des programmes d'enseignement supérieur au cours de l'année scolaire 2018/2019 avaient reçu un soutien financier sous la forme de subventions ou de bourses publiques (le 6ème pourcentage le plus élevé des 15 pays/économies ayant fourni des données). En 2018, les transferts du public vers le privé représentaient 3 % des dépenses totales des établissements supérieurs, ce qui est inférieur à la moyenne de 8 % de l'OCDE. Les transferts public-privé sont généralement moins fréquents au niveau préélémentaire et inexistantes en France.
- Dans la plupart des pays de l'OCDE, le statut socio-économique influence davantage les résultats d'apprentissage que le sexe et le statut d'immigré. En France, dans l'enquête PISA 2018, on comptait 35 % d'élèves peu performants (c'est à dire qui obtenaient des performances inférieures au niveau 2 sur l'échelle de compétence du test) en compréhension de l'écrit parmi les élèves très défavorisés, contre seulement 7 % parmi les élèves très favorisés. Ces proportions sont respectivement de 36 % et 11 % en moyenne dans l'OCDE-36 (voir PISA 2018, volume I).
- Les élèves dont les parents sont les moins éduqués sont plus susceptibles d'intégrer des filières professionnelles du deuxième cycle du secondaire que des filières générales. En France, les élèves n'ayant aucun parent diplômé de l'enseignement supérieur représentaient ainsi 84 % des entrants dans la filière professionnelle du deuxième cycle secondaire en 2017, contre 50 % parmi les entrants dans la filière générale.
- Le nombre d'étudiants étrangers et en mobilité internationale en France dans l'enseignement supérieur n'a cessé d'augmenter pour atteindre environ 246 400 étudiants en 2019 et représenter 9 % de l'ensemble des étudiants du supérieur. Plus le niveau d'enseignement est élevé, plus les étudiants étrangers et en mobilité internationale viennent étudier en France. Dans l'ensemble des étudiants de l'enseignement supérieur, 7% sont en mobilité internationale au niveau licence, 13% au niveau master et 38% au niveau doctorat. Les étudiants issus de pays à faibles revenus sont généralement moins susceptibles de bénéficier d'une expérience d'études à l'étranger. En 2019, 29 % des étudiants internationaux des pays de l'OCDE provenaient de pays à revenu faible ou intermédiaire. Cela n'est pas le cas en France. Ainsi, 55 % des étudiants internationaux qui étudiaient en France en 2019 étaient issus de pays à revenu faible ou intermédiaire. La plus grande part des étudiants internationaux du supérieur étudiant en France en 2019 provenait du Maroc, de l'Algérie et de la Chine avec respectivement 31 000, 25 000 et 24 000 étudiants.

- Les grandes différences dans le niveau d'études atteint peuvent entraîner des inégalités de revenus entre les individus plus marquées dans de nombreux pays. En France, 34 % des adultes âgés de 25 à 64 ans n'ayant pas atteint le niveau du deuxième cycle du secondaire ne gagnaient pas plus de la moitié du salaire médian en 2017.

Éducation et contexte migratoire

- En moyenne dans l'OCDE, les adultes nés à l'étranger (25-64 ans) représentaient 22 % de l'ensemble des adultes ayant un niveau d'éducation inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire, 14 % de ceux ayant un niveau d'éducation du deuxième cycle du secondaire ou post-secondaire non supérieur, et 18 % des adultes ayant un niveau d'éducation supérieur en 2020². En France, comme dans la plupart des pays de l'OCDE, les adultes nés à l'étranger représentent la part la plus importante de l'ensemble des adultes ayant atteint un niveau inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire (27 % en France). À contrario, ils ne représentent que 13 % des 25-64 ans qui ont atteint le niveau de l'enseignement supérieur. Ce résultat peut s'expliquer en partie par le fait que la France accueille davantage d'immigrés des pays à revenu faible et intermédiaire que de nombreux pays de la zone OCDE.
- Les adultes nés à l'étranger et possédant au moins un diplôme du deuxième cycle du secondaire ont plus de difficultés à trouver un emploi que leurs homologues nés dans le pays, car ils sont confrontés à divers problèmes, tels que le manque de reconnaissance des diplômes obtenus à l'étranger, le manque de compétences nécessaires et les difficultés linguistiques. Par exemple, 62 % des adultes nés à l'étranger et titulaires d'un diplôme du deuxième cycle du secondaire en 2020 en France avaient un emploi, contre 74 % des adultes nés dans le pays.
- Le marché du travail est également particulièrement sensible au diplôme, indépendamment du pays d'origine. En moyenne dans les pays de l'OCDE, parmi les adultes sans diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire, 57% des adultes nés dans le pays sont employés, contre 61% des adultes nés à l'étranger. En France, le taux d'emploi des adultes nés à l'étranger sans diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire était de 51 % en 2020, soit un peu moins que celui de leurs homologues nés dans le pays (54 %).
- Les jeunes adultes nés à l'étranger (15-29 ans) sont également plus susceptibles d'être ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) que les jeunes adultes nés dans le pays. En moyenne, dans les pays de l'OCDE, 19 % des adultes nés à l'étranger et 14 % des adultes nés dans le pays étaient NEET en 2020. Ce constat est vrai également pour la France, où la différence entre ces deux groupes était supérieure à 10 points de pourcentage en 2020 (27 % contre 14 %).
- L'arrivée précoce dans le pays est généralement associée à un risque moindre de devenir NEET, notamment parce que ceux qui arrivent plus tôt peuvent bénéficier d'un accès plus long à l'éducation initiale dans le pays d'accueil. En France, la part des NEET parmi les jeunes adultes nés à l'étranger et arrivés en France avant l'âge de 16 ans était en 2020 de 23 %, tandis que la part des NEET parmi ceux arrivés à l'âge de 16 ans ou plus était de 30 % (les moyennes OCDE sont respectivement de 14% et 22% pour ces deux groupes d'âge).

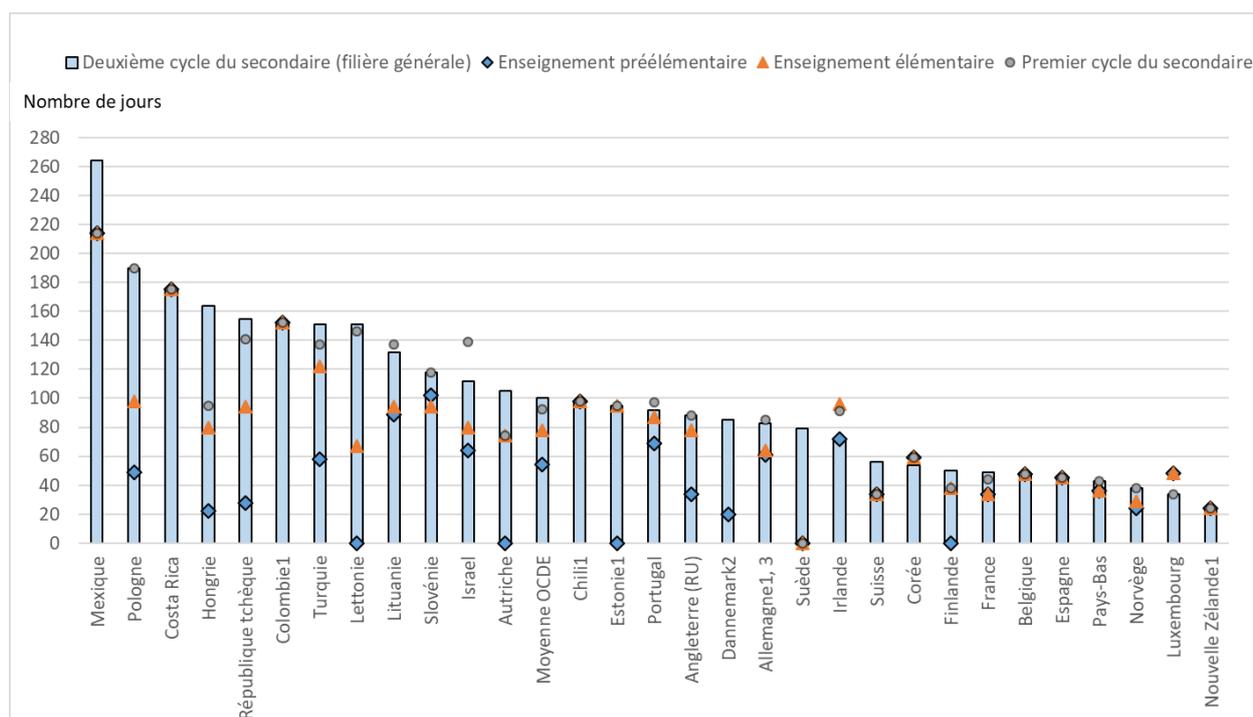
² Il convient de souligner que le niveau d'instruction des adultes nés à l'étranger quand ils arrivent en France n'est pas entièrement imputable au pays d'accueil.

COVID-19 : 18 mois après le début de la pandémie

- La propagation du COVID-19 a continué d'entraver l'accès à l'éducation en personne dans de nombreux pays du monde en 2021. À la mi-mai 2021, 37 pays de l'OCDE et partenaires avaient connu des périodes de fermeture complète des écoles depuis le début de 2020.
- Le nombre de jours d'enseignement où les écoles ont été entièrement fermées depuis le début de 2020 en raison de la pandémie (hors vacances scolaires, jours fériés et week-ends) varie considérablement d'un pays à l'autre et augmente avec le niveau d'éducation. Même si la France suit ce schéma, le pays figure parmi ceux ayant le moins de jours où les écoles ont entièrement fermées en 2020 et 2021. En France, les écoles maternelles ont été entièrement fermées pendant 34 jours en moyenne entre le 1er janvier 2020 et le 20 mai 2021. Les écoles élémentaires ont été fermées pendant 34 jours, les établissements du premier cycle du secondaire pendant 44 jours et les établissements du deuxième cycle du secondaire (filiale générale) pendant 49 jours. À titre de comparaison, les fermetures respectives étaient de 55, 78, 92 et 101 jours en moyenne dans les pays de l'OCDE (figure 2).

Figure 2. Nombre de jours de fermeture complète des écoles en 2020 et 2021, par niveau d'enseignement

Hors vacances scolaires, jours fériés et week-ends, entre le 1er janvier 2020 et le 20 mai 2021.



1. Nombre de jours d'enseignement le plus typique

2. Nombre minimal de jours d'instruction en 2020.

3. Les différents calendriers de vacances scolaires expliquent le nombre plus élevé de jours d'enseignement lorsque les écoles sont entièrement fermées dans l'enseignement préélémentaire par rapport à l'enseignement élémentaire.

Les pays sont classés par ordre décroissant du nombre de jours de fermeture complète des établissements dans le deuxième cycle du secondaire entre le 1er janvier 2020 et le 20 mai 2021.

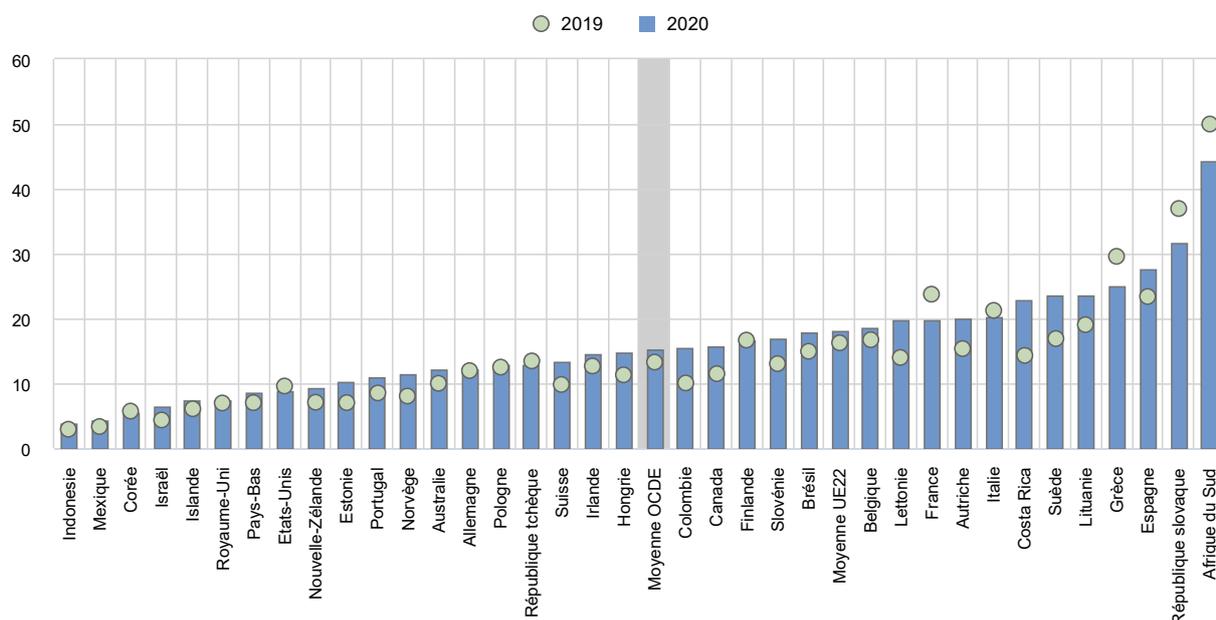
Source: (OECD/UIS/UNESCO/UNICEF/WB, 2021^[1])

- Dans de nombreux pays, les écoles n'ont pas fermé complètement mais sont restées ouvertes avec une capacité réduite. En France, par exemple, les établissements du deuxième cycle du secondaire (filrière générale) ont connu 21 jours d'ouverture partielle entre janvier 2020 et mai 2021, dont 5 en 2020 et 16 en 2021. Au total, ce nombre est inférieur au nombre de jours d'ouverture partielle dans l'OCDE en moyenne (57 jours au total dont 27 en 2020 et 30 en 2021). En additionnant le nombre de jours de fermeture totale et partielle des écoles, l'apprentissage dans le deuxième cycle du secondaire général a été perturbé pendant 70 jours en France entre janvier 2020 et mai 2021 contre 159 jours pour la moyenne OCDE.
- Pendant les périodes de fermeture complète des écoles en 2020, 21 pays de l'OCDE et pays partenaires ont choisi de maintenir les écoles du deuxième cycle du secondaire (filrière générale) virtuellement ouvertes en tant que stratégie au niveau national, y compris la France. La manière dont les plateformes en ligne ont fonctionné pendant les fermetures d'écoles a varié selon les pays. En France, une approche hybride, comprenant un mélange d'apprentissage en ligne asynchrone et synchrone, a été adoptée pour tous les niveaux d'enseignement, de l'élémentaire au deuxième cycle du secondaire.
- Les pays ont dû prendre des décisions difficiles quant à la meilleure façon de gérer leurs ressources afin de garantir que les étudiants puissent continuer à accéder à un enseignement de qualité dans les conditions les plus sûres possibles et de minimiser les perturbations de l'apprentissage. Avant la pandémie, les dépenses publiques totales consacrées à l'enseignement élémentaire, secondaire et post-secondaire non supérieur en France représentaient 3,5 % du produit intérieur brut (PIB) en 2018, ce qui était supérieur à la moyenne de 3,2 % de l'OCDE. En réponse à la crise du COVID, environ deux tiers des pays de l'OCDE et des pays partenaires ont signalé une augmentation des fonds alloués à l'enseignement élémentaire et secondaire en 2020. Par rapport à l'année précédente, le gouvernement français a fait état d'une augmentation du budget d'éducation de l'exercice budgétaire pour l'enseignement élémentaire et du premier cycle du secondaire en 2020 (données incomplètes à ce stade).
- Un certain nombre de pays ont pris des mesures pour combler les lacunes d'apprentissage liées aux fermetures d'écoles. Par exemple, à la suite de la première fermeture en 2020, 78 % des pays déclaraient avoir mis en œuvre des mesures correctives pour réduire les lacunes d'apprentissage des élèves, et 70 % déclaraient avoir mis en œuvre ces mesures en mettant l'accent sur les élèves défavorisés. En France, par exemple, dans une récente enquête nationale, 9,2 % des élèves en classe de 3e dans des collèges publics défavorisés (REP+) déclaraient avoir bénéficié du soutien des enseignants pendant les fermetures d'établissements de mars-avril 2020, contre 5,6 % dans les établissements publics plus favorisés (DEPP, 2021[2]). Par ailleurs, un nouveau programme de soutien, qui prolonge les modes d'accompagnement existants, sera mis en place à la rentrée 2021/2022, pour aider les élèves du deuxième cycle du secondaire. Enfin, en France, le programme "Vacances Apprenantes" a été mis en œuvre en 2020 et 2021 pour soutenir les élèves qui ont pu être particulièrement touchés par la crise du COVID-19 pendant les vacances d'été.
- Plus de la moitié des pays interrogés (60%) en mai 2021 ont déclaré que les enseignants avaient été priorisés dans le cadre de leur politique nationale de vaccination de la population contre le COVID-19. En France, depuis le 17 avril 2021, tous les membres du personnel scolaire âgés de 55 ans et plus (enseignants, administrateurs et personnel de soutien) avaient accès à la vaccination dans des centres dédiés. La priorisation de l'ensemble du personnel scolaire (y compris les moins de 55 ans) a été mise en place le 24 mai 2021 mais a finalement été assez éphémère. La stratégie nationale a consisté à prioriser les personnes les plus vulnérables (classes d'âge et personnes présentant des comorbidités). Le personnel scolaire n'a eu qu'une semaine pour être priorisé avant que la vaccination ne soit ouverte à la population générale de la même tranche d'âge le 31 mai, avancée de la date initiale du 15 juin.

- L'impact de la pandémie sur l'économie a suscité des inquiétudes quant aux perspectives des jeunes adultes, notamment ceux qui ont quitté l'enseignement plus tôt que les autres. En France, le taux de chômage des 25-34 ans ayant un niveau d'études inférieur au deuxième cycle du secondaire était de 20 % en 2020, soit une baisse de 4 points de pourcentage par rapport à l'année précédente. Toutefois, bien qu'ayant un taux toujours légèrement supérieur à la moyenne de l'OCDE, la France ne suit pas la tendance à la hausse du chômage des jeunes peu qualifiés en 2020. Dans l'OCDE, le taux de chômage des jeunes de 15 % en 2020 était en augmentation de 2 points de pourcentage par rapport à 2019 (figure 3).
- Par rapport au même trimestre, en 2019, le nombre d'adultes âgés de 25 à 64 ans déclarant avoir participé à un enseignement et une formation formels et/ou non formels³ au cours du dernier mois avait sensiblement diminué au deuxième trimestre 2020 dans tous les pays dont les données étaient disponibles. Le nombre d'adultes de 25 à 64 ans participant à une éducation et une formation formelles et/ou non formelles avait ainsi diminué de 27 % en moyenne et de 63 % en France sur cette période, soit la plus forte baisse observée parmi les pays disposant de données.
- En moyenne, la part des NEET âgés de 18 à 24 ans dans les pays de l'OCDE est passée de 14,4 % en 2019 à 16,1 % en 2020. En France, la part des NEET âgés de 18 à 24 ans était de 17,5 % en 2019 et est restée la même en 2020.

Figure 3. Évolution du taux de chômage des 25-34 ans ayant un niveau d'études inférieur au deuxième cycle du secondaire (2019 et 2020)

En pourcentage



Compare your country: <https://www.compareyourcountry.org/education-at-a-glance-2021/fr/2/3044+3045+3046/trend//OAVG>

Les pays sont classés par ordre croissant du taux de chômage des 25-34 ans ayant un niveau d'études inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire en 2020.

³ Il est à noter que, compte tenu de l'âge de la population observée, les individus suivent plus souvent des formations non- formelles que formelles dans la plupart des pays OCDE.

Source: OCDE (2021), tableau A3.3. Voir la section Source pour plus d'informations et l'annexe 3 pour les notes (https://www.oecd.org/education/education-at-a-glance/EAG2021_Annex3_ChapterA.pdf).

Investir dans l'éducation

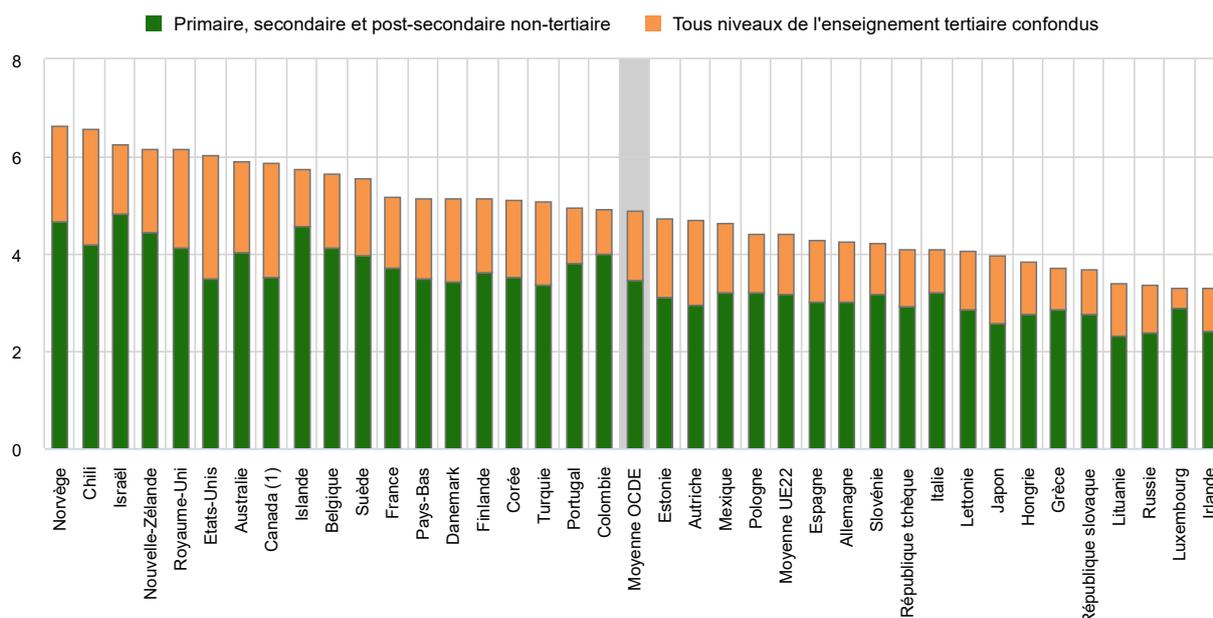
- Les dépenses annuelles par étudiant dans les établissements d'enseignement donnent une indication de l'investissement des pays sur chaque étudiant. En 2018, les dépenses publiques consacrées aux établissements d'enseignement allant de l'élémentaire au supérieur (par élève/étudiant scolarisé à temps plein) en France étaient de 10 807 USD, contre 10 000 USD en moyenne dans les pays de l'OCDE.
- En France, la dépense par élève au niveau non supérieur (enseignement élémentaire, secondaire et post-secondaire non supérieur), a été en 2018 de 11 201 USD soit légèrement plus élevée que la moyenne de l'OCDE qui est de 10 454 USD. Cette même année, la France présentait un écart manifeste dans la répartition des dépenses d'éducation par élève entre l'élémentaire et le secondaire (à l'avantage du secondaire). En France, les dépenses par élève sont ainsi supérieures à la moyenne des pays de l'OCDE de 3 % dans le premier cycle du secondaire (équivalent au collège, 11 438 USD contre 11 091 USD), et de 30 % dans le deuxième cycle du secondaire (en incluant les lycées d'enseignement général ou agricole et l'apprentissage en centre de formation en alternance (CFA), 15 107 USD contre 11 590 USD). En revanche, elles sont inférieures de 9 % à la moyenne de l'OCDE dans l'enseignement élémentaire (8 724 USD contre 9 550 USD)⁴. Au niveau supérieur, la France a investi 17 420 USD par étudiant, soit un peu plus que la moyenne de l'OCDE qui est de 17 065 USD.
- Les dépenses consacrées aux services éducatifs de base, tels que l'instruction et l'enseignement, représentent la plus grande part des dépenses d'éducation. Cependant, les services auxiliaires (tels que les services d'assistance aux étudiants) et les activités de recherche et développement (R&D) influencent également le niveau des dépenses par étudiant. De l'enseignement élémentaire à l'enseignement supérieur, 81 % des dépenses des établissements par étudiant en 2018 étaient consacrées aux services d'enseignement de base (contre 89 % en moyenne dans les pays de l'OCDE). Cette part est généralement plus faible dans l'enseignement supérieur, y compris en France où 65 % des dépenses totales sont consacrées aux services éducatifs de base (contre 68 % en moyenne dans les pays de l'OCDE).
- L'allocation des ressources entre les niveaux d'enseignement et les types d'établissement est liée à l'équilibre entre les secteurs public et privé. Les dépenses par étudiant dans les établissements d'enseignement publics sont légèrement supérieures à celles des établissements d'enseignement privés en moyenne dans les pays de l'OCDE. C'est également le cas en France en 2018, où les dépenses totales pour les écoles et établissements publics de l'enseignement élémentaire à l'enseignement supérieur s'élevaient à 12 982 USD par élève/étudiant, contre 10 339 USD pour les écoles et établissements privés.
- Entre 2012 et 2018, les dépenses par élève/étudiant de l'enseignement élémentaire à l'enseignement supérieur ont augmenté en moyenne de 1,6 % par an dans les pays de l'OCDE contre seulement 0,3 % en France. Cet écart s'explique par le fait que les dépenses des établissements d'enseignement ont augmenté en France à un rythme moyen de 1,1 % par an (moyenne OCDE : 1,7 %), tandis que le nombre d'élève/étudiant augmentait sur la même période en moyenne de 0,8 % par an (moyenne OCDE : 0,1 %).

⁴ Ces chiffres prennent en compte les réformes de l'année scolaire 2017/2018 avec notamment le dédoublement des classes CP et CE1 en éducation prioritaire. Cependant, il convient de préciser que la réforme du dédoublement des classes poursuit un calendrier échelonné sur trois ans ; la dépense 2018 ne capte donc qu'une phase de la réforme.

- La part de la richesse nationale consacrée aux établissements d'enseignement est plus élevée en France qu'en moyenne dans les pays de l'OCDE. En 2018, la France consacrait 5,2 % de son PIB aux écoles et établissements de l'enseignement élémentaire à l'enseignement supérieur, soit 0,3 point de pourcentage de plus que la moyenne de l'OCDE. Tous niveaux d'enseignement confondus, la France consacrait en 2018 une part du PIB supérieure à la moyenne aux niveaux non supérieurs et une part légèrement au-dessus de la moyenne pour l'enseignement supérieur (figure 4).
- Les dépenses de capital représentent une part inférieure à la moyenne des dépenses des établissements allant de l'enseignement élémentaire à l'enseignement supérieur en France. Au niveau élémentaire, secondaire et post-secondaire non supérieur, les dépenses de capital représentaient en 2018 8 % des dépenses totales des établissements d'enseignement, ce qui était similaire à la moyenne de l'OCDE (8 %). Au niveau de l'enseignement supérieur, les dépenses de capital représentaient 8 %, ce qui est inférieur à la moyenne des pays de l'OCDE (11 %).
- La rémunération des enseignants et des autres personnels employés dans les établissements d'enseignement élémentaire représente la plus grande part des dépenses de fonctionnement de l'enseignement au supérieur. En 2018, la France consacrait 80 % de ses dépenses de fonctionnement à la rémunération du personnel, contre 74 % en moyenne dans les pays de l'OCDE. Une partie importante de ces dépenses dans l'enseignement élémentaire, secondaire et post-secondaire non supérieur (CITE 1 à 4) est consacrée en France au personnel non enseignant (22 % contre 15 % pour l'UE22).
- La rémunération du personnel tend à représenter une part moins importante des dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur, en raison des coûts plus élevés des installations et des équipements à ce niveau. En France, la rémunération du personnel représente 80 % des dépenses de fonctionnement des établissements de l'enseignement supérieur, contre 81 % au niveau non supérieur. En moyenne dans les pays de l'OCDE, cette part est de 68% au niveau de l'enseignement supérieur et de 77% au niveau non supérieur.

Figure 4. Dépenses totales des établissements d'enseignement en pourcentage du PIB (2018)

En pourcentage



Compare your country: <https://www.compareyourcountry.org/education-at-a-glance-2021/fr/5/3059+3060+3061+3062+3063+3064/default>

1. L'enseignement élémentaire, secondaire et post-secondaire non-supérieur comprend les programmes préélémentaires.

Les pays sont classés par ordre décroissant des dépenses totales consacrées aux établissements d'enseignement, en pourcentage du PIB.

Source: OCDE (2021), tableau C2.1. Voir la section Source pour plus d'informations et l'annexe 3 pour les notes (https://www.oecd.org/education/education-at-a-glance/EAG2021_Annex3_ChapterC.pdf).

Conditions de travail des enseignants

- Les salaires du personnel scolaire, et en particulier des enseignants et des chefs d'établissement, représentent la dépense la plus importante de l'éducation formelle. Le niveau de rémunération a également un impact sur l'attractivité de la profession enseignante. Dans la plupart des pays et économies de l'OCDE, les salaires statutaires des enseignants (et des chefs d'établissement) des établissements d'enseignement public augmentent avec le niveau d'éducation dans lequel les enseignants exercent, ainsi qu'en fonction de leur qualification et expérience. En moyenne, les salaires statutaires des enseignants ayant les qualifications maximales au sommet de leur échelle salariale (salaires maximaux) au cours de l'année scolaire 2019/2020 (2020) étaient en 2020 entre 86 % et 91 % plus élevés que ceux des enseignants ayant les qualifications minimales en début de carrière (salaires minimaux) aux niveaux préélémentaire (CITE 02), élémentaire (CITE 1) et dans les filières générales des deux cycles du secondaire (CITE 2 et CITE 3). En France, les salaires maximaux étaient de 76 % à 108 % supérieurs aux salaires minimaux à chaque niveau d'enseignement en 2020, mais il faut toutefois observer que, dans le secondaire, les enseignants comparés ici ne sont pas les mêmes⁵.
- En France, la progression salariale des enseignants en début de carrière est lente. Dans ce contexte, les enseignants en milieu de carrière sont particulièrement désavantagés : selon les barèmes officiels à la rentrée 2019/2020 (2020), le salaire statutaire des enseignants de l'élémentaire et du secondaire après dix ou quinze ans d'ancienneté est au moins 15 % inférieur à la moyenne des pays de l'OCDE. À titre de comparaison, la différence avec la moyenne de l'OCDE est inférieure entre 4 et 9% selon les niveaux en tout début de carrière. Cependant, un rattrapage s'opère dans la deuxième moitié de carrière. Par exemple, le salaire statutaire en fin de carrière des enseignants exerçant en élémentaire est en France 76 % plus élevé que le salaire statutaire des enseignants en début de carrière (la moyenne de l'OCDE est de 66 %).
- Entre 2010 et 2020, les salaires statutaires des enseignants ayant 15 ans d'expérience et les qualifications les plus répandues (professeur des écoles ou enseignants certifiés pour la France) ont augmenté entre 6 % et 7 % dans l'élémentaire et les deux cycles du secondaire général, en moyenne dans les pays de l'OCDE. En France, les salaires statutaires des enseignants à ces niveaux ont stagné ou augmenté de 1%. La seconde partie de la période (2015-2020) est toutefois marquée par une augmentation de 4 points de pourcentage du salaire statutaire, faisant suite à une baisse de 3 à 4 points de pourcentage selon les niveaux pendant la première partie de la décennie (2010-2015).
- Les salaires effectifs des enseignants pour l'année scolaire 2019/2020 (2020) reflètent leurs salaires statutaires et les paiements supplémentaires liés au travail. Les salaires effectifs moyens

⁵ Dans le secondaire, les enseignants comparés ici sont d'une part des professeurs certifiés et d'autre part des agrégés, qui n'ont pas les mêmes grilles salariales et ne représentent pas le même poids dans la population enseignante. Ainsi, le salaire correspondant à la qualification minimum ou à la qualification la plus typique dans le secondaire (collège et lycée) est celui des enseignants certifiés, quand le salaire correspondant à la qualification maximum est celui des professeurs agrégés. Plus d'infos sur la méthodologie sur le calcul du salaire des enseignants peuvent se retrouver dans l'encadré 1 de la note France de regards sur l'éducation 2020.

⁶ Les données sur les salaires effectifs des enseignants et des chefs d'établissement en France ont pour référence l'année 2018 au lieu de 2020.

dépendent également des caractéristiques de la population enseignante, telles que leur âge, leur niveau d'expérience et leur niveau de qualification. En France, les salaires effectifs moyens des enseignants âgés de 25 à 64 ans s'élevaient en 2020 à 43 978 USD au niveau préélémentaire, à 42 837 USD au niveau élémentaire, à 48 310 USD au niveau du premier cycle du secondaire général et à 54 186 USD au niveau du deuxième cycle du secondaire général. En moyenne dans les pays de l'OCDE, les salaires effectifs moyens des enseignants étaient de 40 707 USD, 45 687 USD, 47 988 USD et 51 749 USD respectivement dans le préélémentaire, l'élémentaire, le premier et deuxième cycles du secondaire (figure 5 pour le premier cycle du secondaire).

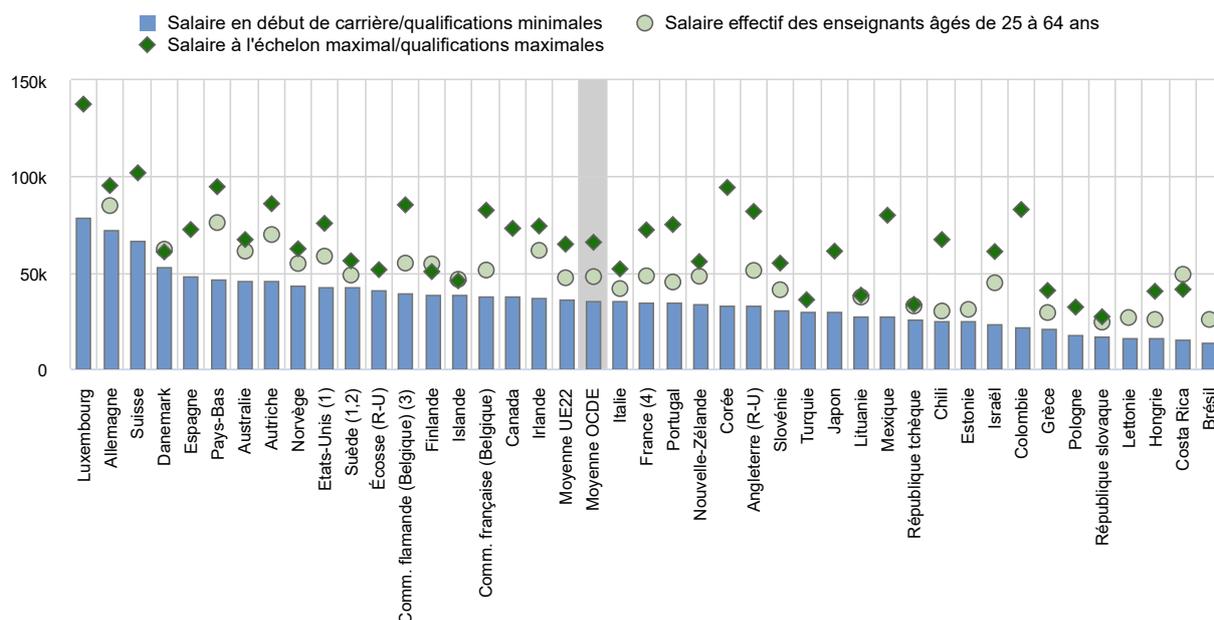
- Les salaires effectifs des enseignants au cours de l'année scolaire 2019/2020 (2020) sont restés inférieurs à ceux des travailleurs diplômés de l'enseignement supérieur dans presque tous les pays, et à chaque niveau inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Les salaires effectifs moyens des enseignants aux niveaux d'enseignement préélémentaire, élémentaire et secondaire général représentaient en 2020 entre 81 % et 96 % des revenus des travailleurs diplômés de l'enseignement supérieur en moyenne dans les pays et économies de l'OCDE. En France, cette proportion variait de 78 % dans l'enseignement élémentaire, à 99 % dans l'enseignement du deuxième cycle du secondaire général.
- Cependant, il existe des différences significatives dans les salaires relatifs des enseignants entre les hommes et les femmes, en raison de l'écart de rémunération entre les sexes sur le marché du travail toutes professions confondues (les salaires statutaires étant égaux pour les enseignants masculins et féminins des établissements d'enseignement publics). Par rapport aux salaires des travailleurs ayant un diplôme de l'enseignement supérieur (25-64 ans), les salaires effectifs moyens des enseignants en 2020 étaient plus élevés pour les femmes que pour les hommes. En France, la proportion varie dans l'enseignement élémentaire et secondaire (filière générale) de 90 % à 113 % pour les femmes (98 % à 110 % en moyenne dans les pays et économies de l'OCDE), et de 73 % à 90 % pour les hommes (76 % à 85 % en moyenne dans les pays et économies de l'OCDE).
- Le nombre moyen d'heures d'enseignement par an exigé d'un enseignant type dans les établissements d'enseignement public des pays de l'OCDE tend à diminuer à mesure que le niveau d'éducation augmente : il s'échelonnait de 989 heures au niveau préélémentaire, à 791 heures au niveau élémentaire, 723 heures au niveau du premier cycle du secondaire (filière générale) et 685 heures au niveau du deuxième cycle secondaire (filière générale) en 2020. En France, les enseignants sont tenus d'enseigner 900 heures par an aux niveaux préélémentaire et élémentaire pour les professeurs des écoles, 720 heures aux niveaux des deux cycles du secondaire (filière générale) pour les professeurs certifiés.
- Pendant leur temps de travail, les enseignants effectuent également diverses tâches non pédagogiques telles que la planification et la préparation des cours, la correction des travaux des élèves et la communication ou la coopération avec les parents ou les tuteurs. Dans le premier cycle du secondaire, les enseignants français consacraient 45 % de leur temps de travail réglementaire à l'enseignement en 2020, contre 44 % en moyenne dans les pays pour lesquels des données étaient disponibles.
- Dans l'enseignement élémentaire et secondaire, environ 35 % des enseignants en moyenne dans les pays de l'OCDE atteindront l'âge de la retraite au cours de la prochaine décennie, tandis que la taille de la population d'âge scolaire devrait augmenter dans certains pays, ce qui met de nombreux gouvernements sous pression pour recruter et former de nouveaux enseignants. Les enseignants sont relativement plus jeunes en France que dans de nombreux pays de la zone OCDE. En 2019, 33 % des enseignants de l'élémentaire en moyenne dans les pays de l'OCDE avaient au moins 50 ans, ce qui était supérieur aux 23 % en France. En moyenne dans les pays de l'OCDE, la proportion d'enseignants âgés d'au moins 50 ans augmente avec les niveaux d'enseignement enseignés, pour atteindre 36 % dans le premier cycle de l'enseignement

secondaire (33 % en France) et 40 % dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (33 % en France).

- Attirer, retenir et former des dirigeants scolaires de qualité est essentiel pour améliorer la qualité des environnements d'apprentissage. Les dirigeants scolaires ont des statuts différents en France. En effet, les directeurs d'écoles de l'enseignement élémentaire sont des enseignants ; ils ont moins d'autonomie / moins de responsabilités et sont rémunérés sur les grilles salariales des enseignants, alors que les chefs d'établissements du secondaire, qui passent un concours spécifique, sont rémunérés sur les grilles spécifiques des personnels de direction. Cependant, il est à noter que le statut des directeurs d'école fait actuellement l'objet d'une proposition de loi en cours de débat au Parlement. En chiffres, les directeurs d'école âgés de 25 à 64 ans en France recevaient en 2018 une rémunération effective inférieure de près de 30 % à celle des chefs d'établissement exerçant dans le 1^{er} cycle du secondaire (55 378 USD par an contre 73 172 USD). Il s'agit là de la plus forte différence de rémunération après l'Angleterre entre les deux niveaux d'enseignement à l'échelle de l'OCDE. Le salaire effectif des chefs d'établissement du premier cycle de l'enseignement secondaire en France se situe légèrement au-dessous de la moyenne des pays de l'OCDE qui est de 74 419 USD par an.

Figure 5. Salaires effectifs des enseignants du premier cycle du secondaire par rapport aux salaires statutaires de départ et en fin de carrière (2020)

Salaires annuels des enseignants des établissements publics, en équivalent USD convertis selon les PPA



Compare your country: <https://www.compareyourcountry.org/education-at-a-glance-2021/fr/7/all/default>

Note: Les salaires effectifs comprennent les primes et les indemnités. Certains pays de l'OCDE n'ont pu fournir les données sur le salaire effectif. De ce fait, la moyenne des pays de l'OCDE sur le salaire effectif est calculée sur un nombre réduit de pays par rapport à la moyenne calculée pour le salaire statutaire. Cela doit être pris en compte dans l'interprétation des résultats. Cette statistique est exprimée en brut par an et prend en compte les salaires réels de tous les enseignants exerçant à temps plein dans le premier cycle du secondaire (c'est-à-dire ce que l'on retrouve sur leur feuille de paye), et quels que soient leur âge et leur ancienneté.

1. Salaires de base réels.
2. Salaires au sommet de l'échelle et qualifications minimales, au lieu des qualifications maximales.
3. Les salaires au sommet de l'échelle et les qualifications les plus répandues, au lieu des qualifications maximales.
4. Comprend la moyenne des primes fixes pour les heures supplémentaires.

Les pays et économies sont classés par ordre décroissant des salaires de départ des enseignants du premier cycle du secondaire avec les qualifications minimales.

Source: OCDE (2021), tableau D3.3 et base de données Regards sur l'éducation, <http://stats.oecd.org>. Voir la section Source pour plus d'informations et l'annexe 3 pour les notes (https://www.oecd.org/education/education-at-a-glance/EAG2021_Annex3_ChapterD.pdf).

Références

OECD/UIS/UNESCO/UNICEF/MB (2021), *Survey on Joint National Responses to COVID-19 School Closures Database*, <https://www.oecd.org/education/Preliminary-Findings-COVID-Survey-OECD-database.xlsx> (accessed on 17 May 2021).

DEPP (2021), Dispositif d'évaluation des conséquences de la crise sanitaire : comment les élèves ont-ils vécu le confinement de mars-avril 2020 ?, note d'information n°21.19, <https://www.education.gouv.fr/dispositif-d-evaluation-des-consequences-de-la-crise-sanitaire-comment-les-eleves-ont-ils-vecu-le-322830>

OECD (2020), *Education at a Glance 2020: OECD Indicators*, OECD Publishing, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/69096873-en>.

Pour plus d'informations

Pour plus d'informations sur Regards sur l'éducation 2021 et pour accéder à l'ensemble complet d'indicateurs, visitez: <https://doi.org/10.1787/b35a14e5-en>

Pour plus d'informations sur la méthodologie utilisée lors de la collecte des données pour chaque indicateur, les références aux sources et les notes spécifiques pour chaque pays, voir l'annexe 3 (https://www.oecd.org/education/education-at-a-glance/EAG2021_Annex3.pdf).

Pour des informations générales sur la méthodologie, veuillez vous référer au Manuel de l'OCDE pour des statistiques de l'éducation comparées au niveau international : Concepts, Normes, Définitions et Classifications (<https://doi.org/10.1787/9789264304444-en>).

Les données actualisées peuvent être consultées en ligne à l'adresse <http://dx.doi.org/10.1787/eag-data-en> et en suivant les *StatLinks*  sous les tableaux et graphiques de la publication.

Les données sur les régions infranationales pour certains indicateurs sont disponibles dans les statistiques régionales de l'OCDE (base de données) (OCDE, 2021). Lors de l'interprétation des résultats sur les entités infranationales, les lecteurs doivent tenir compte du fait que la taille de la population des entités infranationales peut varier considérablement au sein des pays. En outre, les disparités régionales ont tendance à être plus importantes lorsque l'analyse porte sur un plus grand nombre d'entités infranationales.

Explorez, comparez et visualisez d'autres données et analyses à l'aide du GPS de l'éducation :

<https://gpseducation.oecd.org/>

Les données sur les réponses éducatives pendant la pandémie de COVID-19 ont été collectées et traitées par l'OCDE sur la base de l'Enquête sur les réponses nationales conjointes aux fermetures d'écoles COVID-19, un effort de collaboration mené par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), la Banque mondiale et l'OCDE.

Les questions peuvent être adressées à : Eric Charbonnier et Corinne Heckmann Direction de l'éducation et des compétences Eric.charbonnier@oecd.org ; Corinne.Heckmann@oecd.org	Les auteurs de la note pays: Etienne Albiser, Heewoon Bae, Andrea Borlizzi, António Carvalho, Eric Charbonnier, Marie-Hélène Doumet, Corinne Heckmann, Bruce Golding, Yanjun Guo, Gara Rojas Gonzalez, Daniel Sanchez Serra, Markus Schwabe and Giovanni Maria Semeraro
---	---

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions exprimées et les arguments employés ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et les cartes qu'il contient, ne préjugent en rien du statut ou de la souveraineté d'un territoire, de la délimitation des frontières internationales et du nom d'un territoire, d'une ville ou d'une zone.

Les données statistiques relatives à Israël sont fournies par les autorités israéliennes compétentes et sous leur responsabilité. L'utilisation de ces données par l'OCDE ne préjuge pas du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies israéliennes en Cisjordanie au regard du droit international.

L'utilisation de cet ouvrage, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions générales que l'on peut trouver à l'adresse suivante www.oecd.org/termsandconditions/.